
Adresse à la barre du conseil général de la commune de Saint-Quentin transmettant ses dépouilles d'églises après déchristianisation, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse à la barre du conseil général de la commune de Saint-Quentin transmettant ses dépouilles d'églises après déchristianisation, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 63-64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39119_t1_0063_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Extrait des registres des délibérations du directoire du département de la Haute-Marne (1).

Séance publique et permanente du 29 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Il a été fait ouverture d'un paquet adressé à l'Administration, lequel renfermait une lettre en date du 28 courant, du citoyen Regnaud, chirurgien et juge de paix du canton de Reynel, par laquelle il la prie de faire passer à la Convention nationale, comme une preuve de son amour et de son dévouement au maintien de la République, une médaille d'or qui lui a été décernée par l'académie de chirurgie de Paris, dans sa séance publique de 1787 pour le premier prix d'émulation; laquelle médaille était jointe à la lettre.

Sur quoi, le directoire, le procureur général syndic entendu, en acceptant l'offre généreuse et patriotique du citoyen Regnaud, arrête que la médaille d'or dont il fait hommage à la République, sera incessamment adressée à la Convention nationale et qu'expédition du présent sera délivrée audit citoyen Regnaud.

Pour expédition conforme :

C. MARIOTTE, secrétaire général.

La Société populaire d'Avize (Avize), département de la Marne, félicite la Convention nationale qui, du haut de la miraculeuse Montagne, a foudroyé les scélérats, et elle l'invite à ne quitter son poste que lorsque tous les tyrans et leurs satellites seront anéantis.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

Suit l'adresse de la Société populaire d'Avize (3).

Avize, décadi, 20^e jour du mois de brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

Votre courage et votre sagesse sont les garants assurés du salut de la patrie. Du haut de la miraculeuse Montagne vous promenez fièrement vos regards paternels sur la vaste étendue de la République. Vous pénétrez et déjouez aussitôt les trames infernales de nos ennemis; votre attitude imposante les atterre, ils voudraient, les scélérats, vous voir rouler dans le marais fangeux où s'éteindrait, selon leurs infâmes désirs, le feu sacré du civisme pur qui embrase vos âmes. Tonnez ! Frappez ! Écrasez ! jusqu'au dernier des oses (sic) téméraires qui menacent l'arche sainte d'une atteinte sacrilège ! Nouveaux hercules, que la terrible massue dont vos bras nerveux sont armés fasse rentrer dans le néant tous les tyrans et leurs automatisés satellites ! Alors, mais pas plus tôt, rentrez dans vos foyers, conquis des bénédictions de la génération présente, doux et juste présage de celles que donnera à votre mémoire la race future.

Attendez-y avec confiance le jugement de la sévère et impartiale postérité, soyez assurés que ce juge incorruptible consacrerà vos glorieux, vos immortels travaux qui surnageraient dans l'abîme des siècles.

« Voilà, valeureux Montagnards, le vœu sincère de la Société populaire des amis de la République une et indivisible, qui s'est formée ces jours derniers dans la commune d'Avize, chef-lieu de canton, district d'Épernay, département de la Marne; son premier regard s'est porté vers vous. Ces fiers républicains qui la composent, enfants de vos principes, zélés partisans de vos maximes, voudraient avoir mille vies à consacrer à la chose publique, et vous prouver leur admiration et leur dévouement. Sous de tels auspices, ils ouvrent, avec courage, leur carrière politique, et jurent guerre aux tyrans, aux muscadins de toute espèce, amour et fraternité aux sans-culottes.

« Grâce enfin aux vœux réitérés de la République, à vos mesures vigoureuses, au sang des martyrs de la liberté qui criait si hautement vengeance de toutes parts, la tête exécrable de l'Austro-chrétienne est tombée sous le glaive des lois, le fédéralisme est anéanti, le fanatisme s'éteint tous les jours. Quelles couronnes sauraient payer des bienfaits si inappréciables ! Le bonheur de la République est votre unique objet, quand nous en jouirons nous partagerons noire récompense.

« LE BRUN, secrétaire; POINTE; BERTRAND, secrétaire; BROUILLET, président. »

Le conseil général de la commune de Saint-Quentin fait passer à la trésorerie nationale 1,039 marcs d'argent, fruit des dépouilles des temples de la superstition; il exprime avec énergie les sentiments républicains dont il est animé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Saint-Quentin (2).

Le conseil général de la commune de Saint-Quentin, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Des hommes libres ne reconnaissent qu'un culte, celui de la raison, qui, dépourvu des préjugés et de l'erreur, est simple et pur comme la nature. Les habitants de Saint-Quentin rendant hommage à cette déité ont anéanti pour jamais les hochets du fanatisme, leurs mains républicaines ont brisé les ornements fastueux qui décoraient les temples et leurs froides reliques serviles, instruments de l'astuce des prêtres pour abuser le peuple; ces trésors, analysés par l'erreur mensongère, vont donc servir à écraser nos ennemis.

« Le dépouillement des églises de cette com-

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 141.

(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 141.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.

mune nous donne déjà un produit de mille quarante-deux marcs argenterie net.

« Législateurs, c'est en vos mains que ce dépôt est confié; d'autres bientôt le suivront. Que cette masse changée en fer prépare des armes triomphantes qui portent la mort et la terreur au dernier des tyrans.

« La commune de Saint-Quentin a prononcé la destruction de tous les clochers, leurs flèches altières vont tomber et se rangeront sous le niveau de l'égalité, nos mains arracheront le plomb qui les couvrait, elles en formeront des balles meurtrières qui, d'un coup assuré, renverseront enfin l'hydre aristocratique, pour ne laisser exister sur notre sol républicain, que la paix, le bonheur et pour toujours la liberté.

« Vive la République! vive la raison! Six prêtres viennent de déposer à la maison commune leurs chiffons de fanatiques; ils ont demandé l'incendie de leurs lettres de prêtrise, abjuré les erreurs du catholicisme, et rendus à la saine philosophie, ils ne reconnaissent avec nous qu'un culte, celui de la vérité et de la raison et de salut que celui de la République une et indivisible.

« Les membres composant le conseil général de la commune de Saint-Quentin.

« Le 29 brumaire l'an II de la République, une et indivisible et impérissable.

(Suivent 25 signatures.)

Récapitulation :

« De l'or, de l'argenterie dorée et non dorée, que renferment les cinq caisses adressées à la Convention nationale :

« Trois marcs cinq onces d'or pur.	3	5
« Trois cent-quatre-vingt-sept marcs trois onces d'argent doré, ci.	387	3
« Six cent quarante trois marcs d'argent	643	»

« Ensemble mille trente-quatre marcs..... 1.034

« Certifié cet état véritable et se portant à mille trente-quatre marcs au lieu de mille quarante deux annoncés par erreur dans l'adresse ci-contre. »

(Suivent 10 signatures.)

COMPTE RENDU des Annales patriotiques et littéraires (1).

La commune de Saint-Quentin dépose sur l'autel de la patrie 1044 marcs d'argent. Les pétitionnaires annoncent que chez eux on ne reconnaît plus d'autre culte que celui de la raison et de la liberté. (*Applaudi; honneurs de la séance.*)

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 328 du 5 frimaire an II (lundi 25 novembre 1793), p. 1520, col. 2].

Des commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour présentent sur l'autel de la patrie 700 marcs d'argent, provenant des églises de leur canton. Ils invitent la Montagne à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'offrande des commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour (2).

« Citoyens représentants,

« Liberté, égalité, unité, indivisibilité de la République ou la mort, voilà les sentiments qui animent les citoyens du district de Saint-Flour. Chez nous plus de superstition, plus de préjugés, plus d'églises, plus de prêtres; nos temples servent aujourd'hui à la célébration des fêtes civiques. Le jour de la décade a remplacé la fête du dimanche. Les cloches ont été converties en canons et nous portons sur l'autel de la patrie, au nom de nos concitoyens, 700 marcs d'argent, premières dépouilles de la superstition et des préjugés religieux. Ce métal va être purifié au creuset de la philosophie et de la raison et la couronne à triple étage de ce pape d'argent dit Saint-Silvestre, traînée à voire barre, servira plus utilement, par cette heureuse métamorphose, et la révolution et la liberté.

« Montagne de la Convention, qui fus toujours le soutien de cette liberté chérie, les sans-culottes du département du Cantal, qui fut aussi la montagne de la liberté contre les rebelles de la Lozère et de l'Aveyron, qui sut se préserver de l'esprit de fédéralisme qui menaçait la France, te félicitent d'avoir sauvé la République. Poursuis tes glorieux travaux et reste à ton poste jusqu'à la paix.

« Vive la République! vive la Convention nationale!

« Les commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour, département du Cantal.

« LAMOUREUX; S.-T. CLAVIÈRE; A. BERNARD. »

Deux sans-culottes de Pontoise, députés, l'un par la Société montagnarde de cette ville, et l'autre par la commune, viennent apporter des effets d'argenterie sur l'autel de la patrie. Ils assurent la Convention de leur dévouement au maintien de la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la déclaration des deux sans-culottes de Pontoise (4).

« Citoyens,

« Le zèle ardent du patriotisme, le vif amour de la chose publique et le sincère désir du

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 141.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.